

DATE : 9 mars 2026
HEURE : 19 h
LIEU : Local 3050 du Centre de services scolaire Harricana

Présences :

Blais Audrey
Blanchet Caroline
Chamberland Roxanne
De Gagné Marie-Claude
Guzman Dianivel
Lachance Brayen
Leblanc Sandra
Ouellet Mélissa
Plante Mylène
Rivard Myriam-Cindy
Sylvain Jenny
VACANT
VACANT
VACANT

Saint-Joseph
École secondaire d'Amos
Berry-Trécesson
Alternative Harricana
Saint-Marc-La Corne
Sainte-Gertrude-Preissac
École de Barraute
Sacré-Cœur-Saint-Viateur
Sainte-Thérèse
Christ-Roi
École secondaire d'Amos
Notre-Dame-de-Fatima
Saint-Félix-Saint-Dominique
Saint-Mathieu-La Motte

Nancy Létourneau
Johanne Godbout

Directrice générale
Secrétaire générale

ABSENCES : MYRIAM-CINDY RIVARD, MÉLISSA BISSON,

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOT DE BIENVENUE

Quorum ☒ Pas quorum ☐ Heure de début : 19h07

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CP-850-03-09

Il est résolu, sur proposition de Madame Jenny Sylvain, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

Résolution CP-851-03-09

Après lecture, il est résolu, sur proposition de Madame Dianivel Guzman, d'accepter le procès-verbal du 1^{er} décembre 2025.

ADOPTÉE

3.1 Désignation d'une nouvelle représentante de parent

Madame Johanne Godbout informe qu'une nouvelle représentante de l'école secondaire d'Amos a été désignée. Il s'agit de Madame Vanessa Béliveau. Elle poursuivra un mandat de trois ans jusqu'en 2028.

4. POINTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

4.1 Désignation des membres du conseil d'administration

4.1.1 Proposition du découpage des districts

Résolution CP-852-03-09

Il est résolu, sur proposition de Madame Audrey Blais, d'accepter le maintien de découpage actuel des districts.

ADOPTÉE

4.1.2 Processus de désignation des parents pour les mandats 2026-2029

Madame Johanne Godbout informe que trois districts sont en élection en 2026. Conformément au Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires, un avis concernant la désignation de trois (3) membres parents d'un élève au conseil d'administration du Centre de services scolaire Harricana sera acheminé sous peu.

Les postes à pourvoir sont :

- 1 poste – District 2 : Sacré-Cœur-St-Viateur et école Alternative Harricana
- 1 poste – District 3 : École secondaire d'Amos
- 1 poste – District Ouest : Saint-Paul – Sainte Gertrude, Berry-Trécesson, Saint-Félix- Saint-Dominique, Saint-Mathieu- La Motte

Le dépôt des candidatures se fera au plus tard le 26 avril, à 16 h. Les élections se tiendront lors de la rencontre du comité de parents du 27 avril. Le formulaire de mise en candidature doit être transmis à la secrétaire générale et la décision sera prise par le comité de parents.

Si aucune candidature n'est reçue dans un district, un deuxième appel de candidatures sera lancé pour ce district. Dans ce cas, un membre parent siégeant au conseil d'établissement d'une école située dans le district visé pourra également se porter candidat, même s'il n'est pas membre du comité de parents.

Peut se porter candidat dans un district :

- Tout membre du comité de parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans ce district;
- Un membre du comité de parents qui représente le comité consultatif de services aux EHDA;
- Le membre du conseil d'administration qui y siège à titre de membre parent d'un élève, mais qui n'est pas membre du comité de parents, pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont il était membre du conseil d'établissement.

Le candidat doit posséder les qualités et conditions requises (être âgé d'au moins 18 ans, être citoyen canadien, ne pas être en curatelle, et ne pas avoir été déclaré coupable d'une manœuvre

électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années). Certaines personnes sont inéligibles (membres du personnel, élus municipaux ou provinciaux, etc.).

4.2 Consultation dépôt du plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2026-2029, la liste des écoles et centres ainsi que les actes d'établissement

Madame Nancy Létourneau présente le projet de modification des ordres d'enseignement à Barraute, lequel fera l'objet d'une consultation publique le 10 mars.

La démarche vise à améliorer l'offre de services, assurer la pérennité de l'organisation scolaire et favoriser une plus grande équité entre les établissements du Centre de services scolaire Harricana. Parmi les éléments de contexte soulevés, il est mentionné que les changements sociodémographiques ont entraîné une modification de l'indice de milieu socio-économique, passant de 10 à 7, ce qui a une incidence directe sur les allocations gouvernementales. Une augmentation des demandes de changement d'école est également observée. De plus, certaines limites sont relevées quant au parcours scolaire, notamment une offre restreinte au secondaire (science et mathématique au 2^e cycle) ainsi que l'absence de programmes de concentration.

Deux hypothèses organisationnelles sont à l'étude, soit le statu quo ou une modification des ordres d'enseignement. Dans la seconde hypothèse, les services préscolaires ainsi que les 1^{er} et 2^e cycles du primaire seraient maintenus, tandis que l'école Natagan accueillerait les élèves de 5^e et 6^e année du primaire ainsi que ceux du 1^{er} au 3^e secondaire. Les élèves de 4^e et 5^e secondaire seraient dirigés vers l'école secondaire d'Amos.

Un comité d'analyse a été mandaté afin d'examiner l'ensemble des scénarios et des propositions recueillies dans le cadre de la consultation.

4.3 3^e édition de l'enquête nationale sur le bien-être des familles québécoises

Il est mentionné que les résultats de l'enquête nationale sur le bien-être des familles québécoises seront connus le 18 mars prochain.

4.4 Mentorat Action + (présidente)

La présidente informe les membres de la possibilité de bénéficier d'une formation portant sur le rôle du comité de parents. Il est proposé que cette formation, d'une durée approximative de 30 à 45 minutes, soit offerte lors de la prochaine rencontre prévue le 27 avril.

4.5 Dépôt d'un modèle de règles de régie interne du comité de parents (échancier de travail)

Un modèle de règles de régie interne est déposé et on discute d'un échancier de travail visant à encadrer les prochaines étapes de révision et d'adoption. Les travaux préliminaires seront réalisés conjointement par mesdames Johanne Godbout et Dianivel Guzman afin de présenter une proposition au comité de parents.

4.6 Sondage aux parents dans le cadre du PEVR à venir

Un sondage sera diffusé auprès des parents dans le cadre de la révision du PEVR. Il est souhaité d'élargir la consultation au-delà des membres du comité de parents afin de recueillir un éventail plus représentatif des opinions.

Il est également proposé de concevoir un visuel du plan d'action, sous forme de brochure ou de publication numérique, afin d'en faciliter la diffusion et d'en accroître la visibilité auprès des parents, notamment par l'entremise des établissements scolaires.

5. TOURNÉE DES ÉCOLES
Sacré-Cœur–Saint-Viateur

N/A

Sainte-Thérèse

N/A

Christ-Roi

N/A

Berry-Trécesson

N/A

École secondaire d'Amos

Le projet Impact s'adressant aux élèves de 4^e et 5^e secondaire aura lieu au mois de juin au complexe sportif. Il s'agit d'une activité de sensibilisation sur l'alcool au volant.

Landrienne

N/A

Saint-Joseph

N/A

Sainte-Gertrude-Preissac et alternative

N/A

École de Barraute

N/A

Saint-Félix–Saint-Dominique

N/A

Saint-Marc–La Corne

N/A

Saint-Mathieu–La Motte

N/A

6. COMPTE-RENDU DU CA

7. FCPQ

La présidente mentionne avoir complété le sondage en fonction des discussions tenues lors de la rencontre précédente. Elle propose l'élaboration d'une communication visant à sensibiliser les instances concernées à l'importance d'un financement adéquat. Un projet de lettre sera transmis aux membres, lesquels seront invités à l'endosser lors de la prochaine rencontre.

8. CORRESPONDANCES

9. DIVERS

9.1 Inauguration des travaux à l'écoles Sainte-Thérèse

Il est précisé que les installations ont été conçues en tenant compte à la fois des impératifs de sécurité et du respect de la vie privée des usagers, notamment par le choix des cabines de toilette adaptées.

Par ailleurs, l'installation de sèche-mains est privilégiée en raison de leur caractère plus écologique, permettant de réduire significativement l'utilisation de papier.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution CP-853-03-09

Il est résolu, sur proposition de Madame Audrey Blais, de lever la séance, il est 21h11.

ADOPTÉE

Président(e)

Secrétaire